

**Entreprise & finance**

# ENQUÊTE - Les attentes des directeurs financiers à l'égard des professionnels comptables

Le cabinet Denjean & Associés vient de réaliser une étude auprès de 200 cadres dirigeants d'entreprises pour savoir ce qu'ils attendaient de leurs experts-comptables et de leurs auditeurs. Certaines réponses sont très inattendues !



**Les entreprises sont favorables à la séparation des activités d'audit et de conseil et, plus généralement, opposées à ce que l'expert-comptable élargisse son champ de compétence à d'autres activités, comme la commercialisation d'assurances, de produits financiers...**

On pourrait penser que la comptabilité des grands groupes est exclusivement réservée aux Big Four ainsi qu'à quelques réseaux internationaux qui les suivent dans les classements. En réalité, les cabinets moyens indépendants d'expertise comptable y ont aussi leur place. Une étude, réalisée par le cabinet Denjean & Associés - en coopération avec la société Epsy - auprès de 200 dirigeants, directeurs financiers, comptables, administratifs et directeurs généraux, permet de mettre en lumière le rôle de ces cabinets et de mieux cerner les attentes des grands groupes à leur endroit. Le champ des missions est en effet vaste et souvent méconnu. « Nous répondons par exemple au besoin d'externaliser des comptabilités nécessitant des compétences spécifiques que nos clients ne possèdent pas encore en interne, explique Thierry Denjean dont le cabinet compte six associés et 70 collaborateurs à Paris ainsi qu'un

réseau présent dans 13 pays. On peut nous demander également de piloter le département comptable de certaines filiales stratégiques, ou encore d'intervenir en remplacement de cadres comptables ou aussi de gérer des sujets plus sensibles tels que la paie des dirigeants ou des restructurations internes. »

## La compétence, premier critère de choix

Pour en savoir plus sur la façon dont les entreprises appréhendent le travail des experts-comptables, l'étude a d'abord cherché à comprendre comment elles choisissent leur prestataire. A 82 %, les dirigeants interrogés répondent que le critère déterminant dans le choix d'un expert-comptable est la compétence, bien avant le prix (44,5 %) ou encore la signature (14,8 %). L'étude révèle également un très fort intuition personnelle dès lors que dans 53,1 % des cas, le cabinet est le conseil historique du groupe. Quand il s'agit de faire un choix, la recommandation est le moyen privilégié pour trouver un conseil (30,8 %), suivie de la réputation (14 %) et de la spécialisation (8,4 %). En revanche, les outils de communication et de démarchage n'ont que très peu d'influence (0,7 %). Outre la compétence, une autre attente forte se dégage de l'étude, il s'agit de la présence à l'international. « Il y a dix ans, les entreprises ne demandaient pas aux experts-comptables une présence internationale, elles se tournaient vers leur réseau d'audit pour des questions de facilité, rappelle Thierry Denjean. Aujourd'hui, lors de la signature d'un accord-cadre, on nous demande le nom de nos correspondants à l'étranger, et le référencement auprès des grands groupes se fait d'ailleurs de plus en plus au niveau européen. » Mais qui dit international ne dit pas pour autant délocalisation. Ainsi, l'étude révèle que les dirigeants sont franchement

hostiles à la délocalisation de leur comptabilité. Ils se disent même choqués que les grands réseaux puissent développer ce type de pratique. «En réalité, lorsque les grands groupes externalisent une partie de leur comptabilité, ils veulent conserver la possibilité de réinternaliser du jour au lendemain et sont donc peu favorables à l'idée que leur comptabilité s'expatrie en Inde, souligne Thierry Denjean. Par ailleurs, il s'agit de données souvent sensibles. Et puis il y a une conviction que le travail ne sera forcément pas de qualité égale s'il est réalisé à bas coûts de l'autre côté du monde. Les réponses sur ce point montrent l'importance de la confiance dans la relation avec l'expert-comptable et de la proximité.»

### La réglementation, gage de qualité

Une deuxième série de questions permet de cerner plus précisément l'intérêt que portent les clients à la profession d'expert-comptable elle-même. Globalement, leur actualité professionnelle intéresse peu : 82,7 % des sondés ne se sentent pas concernés par les réformes de la profession comptable. Toutefois, on aurait tort d'en déduire que les entreprises n'ont que faire du statut des professionnels qu'ils emploient. Bien au contraire. Ainsi, 90,1 % des sondés jugent important que la profession d'expert-comptable soit réglementée. Par ailleurs, ils sont favorables à la séparation des activités d'audit et de conseil et, plus généralement s'avouent opposés à ce que l'expert-comptable élargisse son champ de compétence à d'autres activités, type commercialisation d'assurances, fournitures de bureau, placement de produits financiers, etc. Une réaction d'autant plus inattendue que la tendance actuelle tant à Bruxelles qu'au niveau international, consiste à voir dans ce type d'encadrement une atteinte à la libre concurrence susceptible de pénaliser les clients, notamment en termes de tarifs. Visiblement, les dirigeants d'entreprises françaises ne sont pas de cet avis.

### Et si l'on réduisait la durée des mandats d'audit ?

Au chapitre audit, actualité européenne oblige, l'étude ne pouvait se dispenser d'évoquer la réforme de Michel Barnier. Lancée en octobre 2010, celle-ci a donné lieu à la publication d'un projet de règlement européen

## Comment les entreprises appréhendent le métier d'expert-comptable

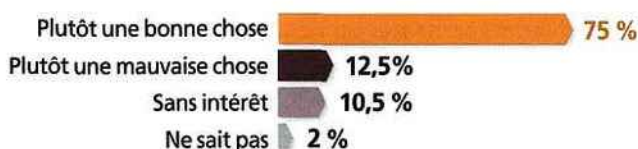
► Vous choisissez un expert-comptable en fonction de :



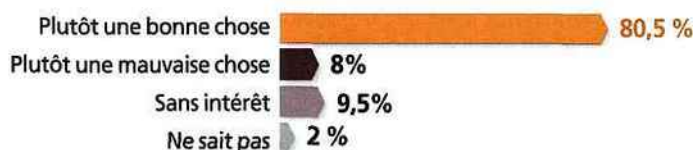
► Le livre de Michel Barnier sur l'audit en Europe préconise que les entreprises soient systématiquement obligées de choisir un deuxième auditeur qui ne soit pas un «big». Pour vous, c'est :



► Dans votre cas pensez-vous que la séparation entre l'audit et le conseil soit :



► Pensez-vous qu'une limitation de la durée des mandats de commissariat aux comptes soit :



Base répondants : 200 entreprises

L'étude a été réalisée entre le 22 novembre 2011 et le 30 janvier 2012 auprès de 200 cadres dirigeants d'entreprises (directeurs généraux, directeurs financiers, administratifs ou comptables). Les entreprises représentées dans l'échantillon comptent 50 à 199 salariés (37,5 % du panel), de 200 à 499 salariés (26 %), 500 salariés et plus (36,5 %). Parmi elles, 67 % réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros. Les principaux secteurs représentés sont les services (19,5 %) et l'industrie (18 %), puis le commerce (15,5 %), la distribution (14,5 %) et l'agroalimentaire (12 %).



**«Aujourd'hui, lors de la signature d'un accord-cadre, on nous demande le nom de nos correspondants à l'étranger, et le référencement auprès des grands groupes se fait de plus en plus au niveau européen.»**

**Thierry Denjean,**  
président,  
Denjean et Associés.

qui vise à déconcentrer le marché de l'audit et à renforcer la qualité et l'indépendance des prestations. Parmi les mesures proposées figurent la généralisation du cocommissariat à la française dans toute l'Europe, mais à titre facultatif, la rotation des cabinets tous les six ans ou encore la création de cabinets d'audit pur (en rupture avec le modèle pluridisciplinaire des Big Four).

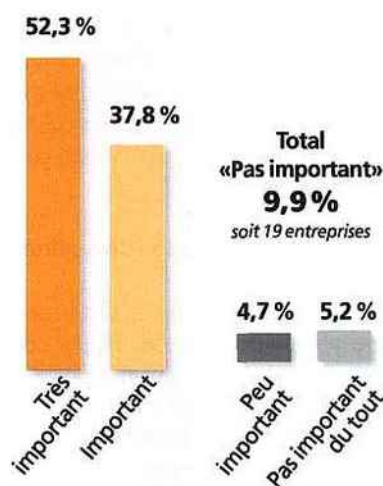
Les réponses sont quelque peu inattendues. Ainsi, le projet consistant à encourager le recours à un cabinet n'appartenant pas aux Big Four dans le cadre du cocommissariat est considéré comme une bonne chose par 50 % des répondants, tandis que 38 % jugent que cela ne présente aucun intérêt. L'étude souligne qu'une minorité des réponses pointe le risque qu'un cabinet non big ne dispose pas des compétences nécessaires pour traiter avec de grands clients. Il reste que la majorité y semble favorable. Plus surprenant, 80,5 % des dirigeants interrogés souhaiteraient une diminution de la durée du mandat des auditeurs. Celle-ci est à l'heure actuelle de six ans en France, mais certains voudraient qu'elle soit ramenée à 3 ans, voire même à 1 an comme en Grande-Bretagne. «C'est d'autant plus surprenant que la France est un pays où le marché est beaucoup moins figé qu'ailleurs. Selon une étude de l'ESCP, seules 2,8 % des 250 plus grandes sociétés britanniques ont changé de commissaires aux comptes entre 1996 et 2004 malgré une durée de mandat limitée à un an !» note Thierry Denjean. Une minorité observe cependant que la collaboration

sur le long terme favorise la bonne connaissance de l'entreprise nécessaire au bon déroulement du travail des commissaires aux comptes. Autre enseignement surprenant de l'étude, deux dirigeants sur trois estiment que la pluridisciplinarité aboutit à concentrer trop de compétences dans la même main. Une déclaration de principe paradoxale quand on observe le succès que rencontre précisément le modèle pluridisciplinaire des Big Four.

En guise de conclusion, les auteurs de l'étude ont demandé aux répondants s'ils conseilleraient le métier d'expert-comptable à leur enfant. Réponse : oui à 55,2 %. «Ce n'est pas surprenant, la profession s'est revalorisée face à celle d'auditeur ces dernières années, notamment parce que la tenue de comptabilité s'efface au profit de missions plus intéressantes à haute valeur ajoutée» observe le professionnel. C'est peut-être aussi une question de rémunération : la majorité des dirigeants interrogés pense qu'un expert-comptable doté de 5 ans d'expérience gagne plus qu'un diplômé d'université à expérience égale, mais moins qu'un ingénieur ou un diplômé d'école de commerce. «Il n'est pas rare de voir au sein de cabinets tels que les nôtres des rémunérations supérieures à 50 000 euros pour des individus justifiant de 5 ans d'expérience auprès de grands comptes» révèle Thierry Denjean. Les experts-comptables peuvent donc être rassurés par l'étude : leur métier véhicule dans le monde économique une image bien plus positive qu'on ne l'imagine... ■ Olivia Dufour

► Est-il important pour vous que le cabinet avec lequel vous travaillez appartienne à une profession réglementée (ordre professionnel) ?

Total «Important»  
**90,1 %**  
soit 174 entreprises



Base répondants : 193 entreprises

► Seriez-vous choqué si votre expert-comptable commercialisait d'autres produits et prestations comme de l'assurance, des fournitures de bureau, des services d'huissier, de la domiciliation, des placements de produits financiers ?



► Si vos prestataires comptables délocalisaient leur équipe à l'étranger, seriez-vous choqué ?

